

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-01

**(EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT
#20-01 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT)**

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté, le 16 décembre 2020, le Projet de règlement #20-01 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement.

Le Projet de règlement #20-01 a pour but de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau ferroviaire.

En vertu de l'Arrêté #2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une consultation écrite aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce Projet de règlement -20-01 **jusqu'au 23 janvier 2021 à 14h00** de la manière suivante :

- par la poste, à la direction générale, 201, boul. Curé Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
- par courriel à l'adresse : consultationpublique@mrc-tdb.org

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Le Projet de règlement #20-01 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement ainsi que les documents indiquant la nature des modifications que les municipalités locales constituantes peuvent entreprendre pour s'y conformer, sont disponibles pour consultation sur le site web de la MRC et le babillard d'affichage des avis publics devant l'entrée de la MRC située au 201, boul. Curé Labelle, bureau 304 à Sainte-Thérèse et auprès de chacun des secrétaires-trésoriers ou greffiers des villes faisant partie du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.